

# Benoît XV

---

25 mai 1920

## Lettre encyclique *Pacem Dei Munus*

Sur la Restauration chrétienne de la Paix

---

*Aux Vénérables Frères, Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques et autres Ordinaires locaux en paix et communion avec le Siège Apostolique*

*Vénérables Frères, salut et Bénédiction Apostolique.*

Voici la paix, ce magnifique don de Dieu qui, dit saint Augustin, « *est, parmi les biens passagers de la terre, le plus doux dont on puisse parler, le plus désirable qu'on puisse convoiter, le meilleur qu'on puisse trouver* »; la paix, que durant plus de quatre années ont appelée tant de vœux de cœurs compatissants, tant de prières d'âmes pieuses, tant de larmes de mères ; l'aurore de la paix luit enfin sur les peuples ; plus que tout autre, Nous Nous en réjouissons, Nous en tressaillons de bonheur.

Mais trop de profondes amertumes viennent troubler cette allégresse, de Notre cœur paternel. Si presque partout on a mis, en quelque façon, un terme à la guerre, si l'on a signé des traités de paix, on n'a pas extirpé les germes des anciennes discordes ; et vous ne doutez pas, Vénérables Frères, que toute paix est instable, tous les traités sont inefficaces, en dépit des longues et laborieuses négociations de leurs auteurs et du caractère sacré des signatures échangées, tant qu'une réconciliation inspirée par la charité mutuelle n'apaise point les haines et les inimitiés. Telle est la situation douloureuse et semée de périls dont Nous voulons vous entretenir, Vénérables Frères, et sur laquelle Nous désirons adresser à vos fidèles de pressantes recommandations.

Pour Notre part, du jour où le secret dessein de Dieu Nous a élevé à la dignité de cette Chaire, Nous n'avons jamais cessé, au cours des hostilités, d'employer toute Notre influence pour amener toutes les nations du monde à reprendre le plus rapidement possible leurs rapports fraternels. Prières persévérantes, exhortations renouvelées, suggestion de moyens propres à rétablir des relations amicales, efforts de tout genre en vue de frayer la voie, si la grâce de Dieu le permettait, à une paix juste, honorable et durable ; dévouement actif et paternel pour apporter quelque soulagement aux immenses douleurs et aux calamités qu'entraînait une guerre atroce, il n'est rien que Nous n'ayons tenté.

C'est la charité de Jésus-Christ qui, dès les débuts si troublés de Notre Pontificat, Nous a poussé à travailler au retour de la paix et à l'adoucissement des horreurs de la guerre ; aujourd'hui qu'est enfin revenue une paix relative, cette même charité Nous presse de supplier tous les enfants de l'Eglise, ou plutôt les hommes de toutes les nations, d'extirper de leurs cœurs des haines déjà trop prolongées et de rétablir la concorde et une mutuelle affection.

Il est superflu de démontrer longuement que la société humaine subirait les plus graves dommages si la signature de la paix laissait subsister de sourdes haines et des rapports hostiles entre les nations. Nous ne parlons point de la ruine de tout ce qui entretient et suscite les progrès de la vie

sociale : commerce, industrie, arts, lettres, qui ne sauraient fleurir sans la bonne entente et la tranquillité générale des nations. Ce qui est le plus redoutable, c'est qu'un coup très grave serait porté à la vie même et à l'essence du christianisme, qui tire toute sa force de la charité, au point que la prédication même de la loi chrétienne est appelée *l'Evangile de paix*.

Vous le savez, et Nous l'avons déjà rappelé en maintes circonstances, il n'est rien que le Seigneur Jésus ait recommandé plus fréquemment et avec plus d'insistance à ses disciples que le précepte de la charité mutuelle, et cela parce qu'il embrasse tous les autres ; le Christ rappelait le précepte nouveau, son commandement, et il voulut en faire la marque caractéristique des chrétiens, qui les fit aisément distinguer du reste de la société ; enfin, sur le point de mourir, Jésus le laissa en testament aux siens, leur enjoignant de s'aimer les uns les autres et de s'efforcer d'imiter par la charité l'ineffable unité des Personnes divines dans la Trinité : *Que tous ne fassent qu'un... comme Nous-mêmes Nous sommes un, pour qu'ils soient consommés dans l'unité*.

Aussi, suivant les traces du divin Maître, fidèles à se conformer à ses leçons et à ses commandements, les apôtres adressaient-ils aux fidèles avec une insistance admirable ces exhortations : *Avant toutes choses, observez toujours entre vous la charité mutuelle - Par-dessus tout gardez la charité, qui est le lieu de la « perfection ; - Mes bienaimés, aimons-nous les uns les autres : car la charité vient de Dieu*.

Et ces exhortations du Christ et des apôtres étaient docilement écoutées par nos frères de l'Eglise naissante : appartenant à des nations différentes et rivales, ils trouvaient néanmoins dans l'oubli volontaire de leurs dissensions le secret d'une concorde parfaite. Quel merveilleux .contraste devait être, parmi les haines mortelles qui consumaient alors la société, .une si harmonieuse unité des esprits et des cœurs. !

Les passages des Livres Saints que Nous venons de citer et qui rappellent le précepte de l'amour mutuel sont également formels en ce qui concerne l'oubli des injures ; le Maître lui-même énonce non moins expressément cet autre devoir : *Et moi je vous dit : Aimez vos ennemis ; faites du bien à ceux qui vous haïssent, priez pour vos persécuteurs et vos calomniateurs ; vous serez ainsi tes fils de votre Père céleste qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants*. Écoutons encore ce redoutable avertissement de l'apôtre saint Jean : *Quiconque hait son frère est un homicide. Or, vous le savez, un Homicide ne saurait avoir la vie éternelle demeurant en lui*. Enfin, dans la prière adressée à Dieu que le Christ nous a enseignée, nous déclarons vouloir être pardonnés dès là que nous pardonnons aux autres : *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés*. Il peut nous paraître parfois trop dur et au-dessus de nos forces d'observer cette loi ; le divin Rédempteur du *genre* humain est prêt à nous aider à vaincre toute difficulté, eu nous offrant au moment opportun le secours de sa grâce, mieux encore l'encouragement de son exemple : attaché à la croix, il a plaidé devant son Père pour ses injustes et indignes bourreaux : *Père, dit-il, pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font*.

Quant à Nous, qui, quoique sans aucun mérite personnel, tenons la place de Jésus-Christ, il Nous incombe plus qu'à tout autre d'imiter sa miséricordieuse bonté ; à son exemple, Nous pardonnons du fond du cœur à tous et à chacun de Nos ennemis qui, sciemment ou par mégarde, ont dirigé ou dirigent encore en ce moment contre Notre personne ou contre Notre œuvre les traits d'imputations outrageantes ; Nous les étreignons tous dans un même sentiment profond d'affectueuse bienveillance, ne laissant même échapper aucune occasion de les combler de bienfaits autant qu'il est en Notre pouvoir. C'est de celle manière que les chrétiens dignes de ce nom doivent se comporter envers ceux qui, au cours de la guerre, ont commis des injustices à leur égard.

La charité chrétienne, en effet, ne se borne pas à exiger que nous aimions nos ennemis comme des frères au lieu de les haïr ; elle nous ordonne, en outre, de leur prêter une aide bienfaisante, à

l'exemple de notre Rédempteur, *qui a passé en faisant le bien et en guérissant tous les possédés* et qui, après avoir marqué chaque étape de sa vie mortelle d'ineestimables bienfaits prodigués aux hommes, mourut en donnant son sang pour eux. C'est bien là la pensée de saint Jean : *Nous avons connu que Dieu nous a aimés à ce signe qu'il a donné sa vie pour nous ; de même, nous devons nous aussi donner notre vie pour nos frères. Si le riche de ce monde, à la vue de son frère dans le besoin, lui ferme la porte de son cœur, comment se peut-il que l'amour de Dieu demeure en lui ? Mes petits enfants, n'aimons pas en paroles et en théorie} mais par des actes et en réalité.* Jamais il ne fut plus nécessaire « d'élargir les frontières de la charité » qu'en ces heures de si terribles angoisses dont nous sommes accablés et écrasés ; jamais peut-être le genre humain n'eut autant besoin qu'aujourd'hui de cette bonté de tous, née d'un amour sincère d'autrui et s'épanouissant en un dévouement joyeux et empressé. Jetons les regards sur les régions où la fureur de la guerre s'est donné libre cours ; ce n'est qu'immenses contrées dépeuplées et ravagées, incultes et sacrifiées ; populations entières privées même de vivres, de vêtements et d'abri ; armée innombrable de veuves et d'orphelins, réduits à tout attendre de la charité ; multitude incroyable de débilités, enfants et jeunes gens pour la plupart, dont les » corps épuisés attestent l'atrocité de cette guerre.

Le spectacle des affreux malheurs accumulés sur le genre humain Nous fait penser comme naturellement au voyageur de l'Évangile tombé, en descendant de Jérusalem à Jéricho, aux mains de voleurs qui, après l'avoir dépouillé et roué de coups, le laissèrent à demi mort. Que de traits communs entre ces deux infortunes ! Un Samaritain, pris de compassion, s'approche du voyageur, panse ses plaies en y versant de l'huile et du vin, le conduit à l'hôtellerie et prend soin de lui ; de même, pour panser les plaies de la société humaine, il faut l'intervention de Jésus-Christ, dont le bon Samaritain n'était que la figure.

Or, cette œuvre et cette mission de relèvement sont revendiquées comme lui appartenant en propre par l'Église, héritière de l'esprit de Notre-Seigneur, par cette Église, disons-Nous, dont toute l'histoire est comme tissée d'une trame prodigieuse de bienfaits de toute sorte ; en effet, cette « véritable mère des chrétiens possède à un tel degré le sens de l'amour et de la charité qu'elle trouve un remède souverain pour chacune des infirmités dont les âmes sont frappées en raison de leurs fautes » : ainsi « maternelle avec l'enfance, ferme avec la jeunesse, sereinement douce avec la vieillesse, elle adapte sa conduite et son enseignement à l'âge non seulement physique, mais encore spirituel de chacun ». On ne saurait croire à quel point les services ainsi rendus par la bonté chrétienne gagnent les cœurs et rendent plus aisé le rétablissement de la paix dans la société.

Aussi Nous vous demandons, Vénérables Frères, et Nous vous conjurons par le cœur aimant du Christ d'employer toutes les industries de votre zèle, non seulement à exhorter tous les fidèles dont vous avez la charge à l'abandon des haines et au pardon mutuel des injustices, mais encore à les encourager à développer toutes les institutions de bienfaisance chrétienne ayant pour objet de secourir les pauvres, consoler les affligés, défendre les faibles, en un mot, offrir une aide appropriée à toutes les malheureuses victimes de la guerre.

Mais ce que Nous voulons surtout, c'est que vous exhortiez vos prêtres, ces ministres de la paix chrétienne, à ne jamais négliger de rappeler cette vertu essentielle de la vie chrétienne qu'est l'amour du prochain, celui-ci fût-il notre ennemi ; « qu'ils se fassent tout à tous » afin d'entraîner les fidèles par leur exemple ; qu'ils déclarent et mènent partout une guerre sans merci à la haine et à la discorde, assurés que leur conduite sera très agréable au Cœur très aimant de Jésus et à Celui qui, malgré son indignité, est son Vicaire ici-bas.

À cet égard, il importe également d'avertir de leur devoir les catholiques écrivains, les rédacteurs de revues et de journaux, et de les prier instamment de se revêtir, *comme des élus de Dieu, saints et bienaimés, de miséricorde et de bonté* et de faire passer cette bienveillance Sans leurs écrits, s'abstenant non seulement d'accusations vaines et injustifiées, mais même de toute violence et dureté de

langage, procédés qui violent la loi chrétienne et risquent de rouvrir les plaies mal fermées, au moment surtout où la sensibilité, encore sous le coup de la blessure, ne peut souffrir le moindre contact douloureux.

La pratique du devoir de la charité que Nous venons de recommander à chacun pris en particulier, Nous voulons la rappeler aussi aux nations qui ont porté si longtemps le poids de la guerre : puissent-elles, en supprimant, dans la mesure du possible, les motifs de discordes - et en sauvegardant comme il sied les droits de la justice, - reprendre leurs rapports de mutuelle amitié !

L'Évangile, en effet, ne contient pas une loi de charité pour les individus, et une autre loi, différente de la première, pour les cités et les nations, lesquelles, en définitive, ne sont autre chose que des groupements d'individus. En dehors de la charité, il y a, au sortir, de cette guerre, une raison de nécessité qui semble orienter les événements dans le sens d'une réconciliation générale et mutuelle des peuples : les rapports naturels de dépendance et de bons offices réciproques qui unissent les nations sont devenus plus étroits que jamais du fait d'un sens plus affiné de civilisation et de la faculté merveilleusement accrue des relations.

Ce devoir du pardon des offenses et du rapprochement fraternel des peuples, que prescrit la loi sacrée de Jésus-Christ et qu'exige l'intérêt des individus et des sociétés, le Saint-Siège, Nous l'avons montré, n'a jamais cessé de le rappeler au cours de la guerre et n'a jamais permis aux rivalités et aux haines de le faire oublier. Depuis la signature des traités de paix, Nous revenons sur ce sujet avec plus d'insistance encore, témoin nos Lettres récentes adressées à tous les évoques d'Allemagne d'une part, et, d'autre part, au cardinal-archevêque de Paris.

Or, cette bonne entente des nations civilisées est singulièrement sauvegardée et favorisée par l'usage, devenu fréquent aujourd'hui, des entrevues et conférences de souverains et de chefs de Gouvernement en vue de traiter les affaires plus importantes. Aussi, quant à Nous, tenant compte de toutes les considérations, tant du changement des situations que de la grave modification des circonstances dans le monde entier. Et en vue de collaborer à cette concorde, Nous ne serions pas éloigné de tempérer quelque peu la sévérité des conditions légitimement établies par Nos prédécesseurs, à la suite de la destruction du pouvoir temporel des Souverains Pontifes, dans le dessein de rendre impossibles les visites officielles des princes catholiques à Rome.

Mais Nous déclarons solennellement que jamais la condescendance de Notre attitude, conseillée, Nous semble-t-il, et même réclamée par l'excessive gravité des temps actuels, ne devra être interprétée comme une abdication tacite par le Saint-Siège de ses droits sacrés, comme s'il avait enfin accepté la situation anormale qui lui est faite actuellement.

Au contraire, Nous saisissons cette occasion « de reprendre ici à Notre compte et pour les mêmes motifs les protestations qu'ont élevées à plusieurs reprises Nos prédécesseurs, poussés qu'ils étaient non par des raisons humaines, mais par un devoir sacré, à savoir l'obligation de défendre les droits et la dignité du Siège Apostolique », et, aujourd'hui que la paix est rétablie entre les nations, Nous demandons de nouveau et plus expressément que « le Chef de l'Église cesse de se trouver dans cette condition anormale qui, pour bien des raisons, est également funeste à la tranquillité des peuples ».

Ainsi, lorsque tout sera rétabli suivant l'ordre de la justice et de la charité et que les nations se seront réconciliées, il est très désirable, . Vénérables Frères, que tous les Etats, écartant tous leurs soupçons réciproques, s'unissent pour ne plus former qu'une société, ou mieux : qu'une famille, tout ensemble pour la défense de leurs libertés particulières et le maintien de l'ordre social. Cette société des nations répond - sans faire état d'une fouie d'autres considérations - à la nécessité généralement reconnue de faire tous les efforts pour supprimer ou réduire les budgets militaires dont les Etats ne peuvent plus longtemps porter l'écrasant fardeau, rendre impossibles dans l'avenir des

guerres aussi désastreuses, ou au moins en retarder la menace le plus possible et assurer à chaque peuple, dans les limites de ses frontières légitimes, son indépendance en même temps que l'intégrité de son territoire.

Aux nations unies dans une ligue fondée sur la loi chrétienne l'Eglise sera fidèle à prêter son concours actif et empressé pour toutes leurs entreprises inspirées par la justice et la charité. Aussi bien, elle est le modèle le plus achevé de la société universelle, et elle dispose, de par sa constitution même et ses institutions, d'une merveilleuse influence pour rapprocher les hommes en vue non seulement de leur salut éternel, mais même de leur prospérité matérielle ; car elle leur enseigne à user des biens temporels de manière à ne point perdre les biens éternels.

L'histoire en témoigne pour les peuples barbares de la primitive Europe : du jour où l'esprit de l'Eglise les pénétra, ils virent se combler peu à peu l'abîme des mille divergences qui les séparaient et leurs querelles s'apaiser ; ils se fondirent en une seule société homogène et donnèrent naissance à l'Europe chrétienne, qui, sous la conduite et les auspices de l'Eglise, sans détruire les caractères propres de chaque nation, devait tendre à l'unité, source de sa glorieuse prospérité.

A ce propos, saint Augustin écrit ces belles considérations : « Pendant son pèlerinage ici-bas, cette Cité du ciel recrute ses concitoyens dans toutes les nations, elle constitue sa caravane d'hommes de toutes les langues ; loin de s'effrayer de la diversité des usages, lois et institutions qui établissent ou assurent la paix du monde, loin d'en rien retrancher ou détruire, elle conserve en s'y adaptant tous les éléments qui, variant avec chaque nation, concourent pourtant à la même fin, la paix du monde, dès là qu'ils n'entravent point la religion qui enseigne le culte du seul Dieu vrai et souverain. » La même pensée inspire cette apostrophe adressée à l'Eglise par le saint Docteur : « C'est toi qui rapproches les citoyens des citoyens, les nations des nations, et qui, par le souvenir de leur commune origine, groupes tous les hommes non seulement en une société mais dans une sorte de fraternité. »

Quant à Nous, pour reprendre Notre pensée du début, embrassant d'abord chacun de Nos fils, Nous leur demandons encore et les supplions, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'avoir le courage d'ensevelir dans un oubli volontaire tous leurs différends et leurs torts réciproques, et de renouer entre eux le lieu sacré de la charité chrétienne, qui ne connaît ni ennemi ni étranger. Puis, c'est toutes les nations que Nous conjurons instamment de conclure entre elles une paix véritable dans un esprit de bienveillance chrétienne, de contracter une alliance que la justice rende durable. Enfin, Nous invitons tous les hommes et tous les peuples à se rapprocher d'esprit et de cœur de l'Eglise catholique et, par l'Eglise, du Christ Rédempteur du genre humain.

Nous pourrions alors leur adresser les paroles de saint Paul aux Ephésiens : « Maintenant que vous êtes dans le Christ Jésus, vous qui étiez jadis éloignés, vous avez été rapprochés par le sang de ce même Christ ; car c'est lui qui est notre paix, lui qui des deux peuples n'en a fait qu'un, détruisant le mur de séparation..., tuant en lui-même leurs inimitiés. Il est venu annoncer la paix et à vous qui étiez loin et à ceux qui étaient près. » Et cet autre mot, bien de circonstance également, du même Apôtre aux Colossiens : « N'usez point de mensonge les uns envers les autres ; dépouillez le vieil homme avec ses œuvres et révélez l'homme nouveau qui se renouvelle dans la connaissance, à l'image de celui qui l'a créé ; dans ce renouvellement, il n'y a plus ni Gentils ni Juifs, ni circoncis ni incirconcis, ni barbare ni Scythe, ni esclave ni homme libre, mais le Christ est tout en tous. »

Dès maintenant, confiant dans le patronage de la Vierge immaculée - que Nous avons récemment prescrit d'invoquer partout sous le titre de *Reine de la paix* - et dans celui des trois Bienheureux auxquels Nous venons de décerner les honneurs de la canonisation, Nous supplions humblement le divin Paraclet « de daigner accorder à son Eglise les dons de l'unité et de la paix ». (Secrète de la Fête-Dieu.) et, par une nouvelle effusion de son amour, renouveler la face du monde pour le salut de tous.

Comme gage de ces divines faveurs et en témoignage de notre bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur, à vous, Vénérables Frères, à voire clergé et à vos fidèles, la Bénédiction Apostolique.

*Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 23 mai 1920, en la fête de la Pentecôte, de Notre Pontificat la sixième année.*

**BENEDICTUS PP. XV**